



Doc. 13468

01 avril 2014

Les habitants de régions frontalières de l'Azerbaïdjan sont délibérément privés d'eau

Proposition de résolution

déposée par M. Elkhan SULEYMANOV et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Plus de 400 000 citoyens azerbaïdjanais, déplacés à l'intérieur de leur propre pays, qui habitent dans des régions frontalières de l'Azerbaïdjan (Aghjabady, Aghdam, Barda, Goranboy, Yevlakh et Tartar), se heurtent quotidiennement à de graves problèmes humanitaires, économiques et environnementaux en raison d'une grave pénurie d'eau.

Pendant de nombreuses années, au printemps et en été, le réseau d'irrigation de ces régions situées sur les contreforts du Caucase a bénéficié de l'eau du réservoir de Sarsang construit sur la rivière Tartar. Or, depuis que ce réservoir est occupé, l'eau est délibérément coupée pendant les mois d'été, lorsque l'irrigation est indispensable tant pour l'usage domestique quotidien que pour l'agriculture, et elle est au contraire ouverte pendant les mois d'hiver, inondant ainsi inexorablement les maisons et les exploitations agricoles.

En conséquence, les petites activités économiques et l'agriculture, qui sont la base de la survie de ces personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, sont très gravement menacées. Bien que la population essaie d'utiliser de force des puits artésiens sans écoulement libre dans ces territoires, ces puits ne tardent pas à s'assécher en raison de la diminution de l'eau dans les couches inférieures du sol. La structure biologique du sol se dégrade et se trouve exposée à des changements irréversibles. En raison de la privation constante d'eau, la biodiversité de la région a fortement diminué et il est aujourd'hui absolument évident que la désertification a commencé.

L'Assemblée parlementaire considère le libre accès à l'eau, sans considération de frontières, comme un droit fondamental de tous les citoyens, et elle confirme que la privation d'eau de manière délibérée ne saurait être une arme pour nuire à des civils innocents.

L'Assemblée doit enquêter sur cette question, déterminer les raisons du problème et adopter une résolution appelant la communauté internationale à prendre immédiatement des mesures concrètes pour mettre un terme au problème actuel.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

SULEYMANOV Elkhan, Azerbaïdjan, PPE/DC
ANTTILA Sirkka-Liisa, Finlande, ADLE
AZPIAZU Pedro, Espagne, ADLE
BIEDROŃ Robert, Pologne, SOC
BLANCHART Philippe, Belgique, SOC
CONDE Agustín, Espagne, PPE/DC
FIALA Doris, Suisse, ADLE
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, GDE
GALATI Giuseppe, Italie, PPE/DC
GIANNAKAKI Maria, Grèce, SOC
GIRZYŃSKI Zbigniew, Pologne, NI
GODSKESEN Ingebjørg, Norvège, GDE
GÓRCZYŃSKI Jarosław, Pologne, PPE/DC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HENRY Olivier, Belgique, SOC
JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE
KAIKKONEN Antti, Finlande, ADLE
KAMIŃSKI Mariusz, Pologne, NI
MARIAS Epameinondas, Grèce, GDE
MATTILA Pirkko, Finlande, NI
MORENO PALANQUES Rubén, Espagne, PPE/DC
PUCHE Gabino, Espagne, PPE/DC
ROGACKI Adam, Pologne, NI
RZAYEV Rovshan, Azerbaïdjan, PPE/DC
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE
TZAVARAS Konstantinos, Grèce, PPE/DC
WOLD Morten, Norvège, GDE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe